

CHAPITRE 7

ARTICLE 15 — OBLIGATIONS DE MYESIS SOLUTIONS

15.1 Obligation de moyens

MYESIS SOLUTIONS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et organisationnels raisonnables afin d'assurer le bon fonctionnement de la plateforme LumivaPDF.

Compte tenu de la nature des Services fournis en mode SaaS, MYESIS SOLUTIONS est tenue d'une obligation de moyens et non d'une obligation de résultat.

Elle ne garantit notamment pas :

- une absence totale d'interruption du Service ;
 - une absence totale d'anomalies ;
 - une disponibilité permanente des réseaux de télécommunication ;
 - la compatibilité avec tous les environnements informatiques existants.
-

15.2 Qualité du Service

MYESIS SOLUTIONS s'engage à :

- maintenir la plateforme dans un état conforme aux standards professionnels du marché ;
 - corriger les anomalies selon leur niveau de criticité ;
 - assurer les opérations de maintenance nécessaires ;
 - mettre régulièrement à jour les mécanismes de sécurité ;
 - faire évoluer les fonctionnalités lorsque cela est utile au maintien ou à l'amélioration du Service.
-

15.3 Assistance

MYESIS SOLUTIONS met à disposition un service d'assistance destiné à accompagner le Client dans l'utilisation normale de LumivaPDF.

Les modalités de prise en charge, les délais d'intervention ainsi que les engagements de disponibilité sont définis dans le SLA annexé aux présentes Conditions Générales.

15.4 Confidentialité

MYESIS SOLUTIONS s'engage à préserver la confidentialité des informations auxquelles elle pourrait avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes.

Les collaborateurs, prestataires et sous-traitants habilités sont soumis à une obligation de confidentialité équivalente.

15.5 Amélioration continue

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue, MYESIS SOLUTIONS pourra :

- améliorer les performances ;
- corriger des anomalies ;
- faire évoluer les interfaces ;
- intégrer de nouvelles fonctionnalités ;
- renforcer la sécurité ;
- adapter le Service aux évolutions réglementaires.

Ces évolutions ne constituent pas une modification substantielle du contrat dès lors qu'elles ne privent pas le Client des fonctionnalités essentielles de son abonnement.

ARTICLE 16 — OBLIGATIONS DU CLIENT

16.1 Utilisation conforme

Le Client s'engage à utiliser LumivaPDF conformément :

- aux présentes Conditions Générales ;
- aux lois et règlements applicables ;
- aux droits des tiers ;
- aux règles de sécurité informatique.

16.2 Exactitude des informations

Le Client garantit l'exactitude :

- des informations transmises lors de son inscription ;
- des informations figurant dans son espace Client ;
- des documents importés ;
- des données personnelles traitées.

16.3 Responsabilité des Utilisateurs

Le Client demeure responsable de l'ensemble des Utilisateurs placés sous son autorité.

Il lui appartient notamment :

- d'attribuer les habilitations adaptées ;
- de supprimer les accès devenus inutiles ;
- de protéger les identifiants ;
- de sensibiliser les Utilisateurs aux règles de sécurité.

16.4 Sauvegarde des données

Le Client demeure responsable de la conservation des versions originales de ses documents.

Les sauvegardes réalisées par MYESIS SOLUTIONS ont exclusivement pour objet d'assurer la continuité du Service et ne remplacent pas la politique de sauvegarde du Client.

16.5 Coopération

Le Client s'engage à fournir dans un délai raisonnable toute information utile à la résolution d'un incident technique.

À défaut de coopération, les délais d'intervention prévus au SLA pourront être suspendus jusqu'à la réception des informations nécessaires.

16.6 Respect des droits de propriété intellectuelle

Le Client garantit disposer de l'ensemble des droits nécessaires pour importer, transformer, publier et diffuser les documents traités au moyen de LumivaPDF.

Il garantit MYESIS SOLUTIONS contre toute réclamation fondée sur une violation des droits d'un tiers.

ARTICLE 17 — CONFIDENTIALITÉ

17.1 Informations confidentielles

Sont considérées comme confidentielles toutes les informations techniques, commerciales, financières, stratégiques ou organisationnelles échangées entre les Parties dans le cadre de l'exécution des présentes.

Sont notamment concernées :

- les documents ;
 - les développements logiciels ;
 - les codes sources non publiés ;
 - les informations commerciales ;
 - les données des Clients ;
 - les statistiques internes ;
 - les méthodes de traitement.
-

17.2 Engagement des Parties

Chaque Partie s'engage à :

- conserver ces informations confidentielles ;
- ne pas les divulguer à des tiers non autorisés ;
- ne les utiliser qu'aux seules fins de l'exécution du contrat ;
- mettre en œuvre des mesures raisonnables de protection.

17.3 Exceptions

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations :

- déjà publiques ;
- légalement obtenues auprès d'un tiers ;
- développées indépendamment ;
- dont la divulgation est imposée par une disposition légale ou une décision de justice.

17.4 Durée

L'obligation de confidentialité demeure applicable pendant toute la durée du contrat et pendant une période de cinq (5) ans suivant son expiration ou sa résiliation, sauf disposition légale imposant une durée supérieure.

ARTICLE 18 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

18.1 Droits de MYESIS SOLUTIONS

LumivaPDF, ses développements logiciels, son architecture, ses bases de données, ses interfaces, ses éléments graphiques, ses marques, logos, documentations, algorithmes, modèles de traitement et plus généralement tous les éléments composant la plateforme demeurent la propriété exclusive de MYESIS SOLUTIONS ou de ses concédants.

Aucun transfert de propriété intellectuelle n'est réalisé au profit du Client.

18.2 Licence d'utilisation

Le Client bénéficie uniquement d'un droit personnel, limité, non exclusif, non cessible et non transférable d'utiliser LumivaPDF pendant la durée de son abonnement.

Cette licence ne confère aucun droit :

- de reproduction ;
- de commercialisation ;

- de modification du logiciel ;
- d'ingénierie inverse (reverse engineering) ;
- de décompilation ;
- d'extraction du code source ;
- de création d'œuvres dérivées.

18.3 Données du Client

Le Client demeure seul propriétaire :

- de ses documents ;
- de ses contenus ;
- de ses bases documentaires ;
- de ses marques ;
- de ses logos ;
- de ses données personnelles ;
- des informations qu'il importe dans LumivaPDF.

Le Client concède à MYESIS SOLUTIONS, pour la seule durée du contrat, une licence limitée permettant le traitement technique de ces données afin d'assurer l'exécution des Services.

18.4 Retours d'expérience

Les suggestions, propositions d'amélioration, retours d'expérience ou commentaires transmis volontairement par le Client concernant LumivaPDF pourront être librement utilisés par MYESIS SOLUTIONS afin d'améliorer la plateforme, sans qu'aucune rémunération ou indemnité ne soit due.

Cette utilisation n'autorise toutefois pas MYESIS SOLUTIONS à divulguer des informations confidentielles ou des données propres au Client.